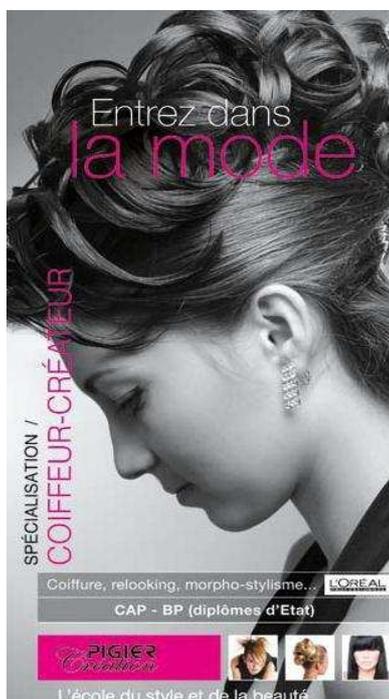


## BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE



### OBJECTIFS

Acquérir une haute qualification dans l'exercice de cette activité professionnelle.

Il permet à son titulaire de gérer sa propre entreprise. Il est compétent dans les techniques d'hygiène et de soins capillaires, coupe, coloration et éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable du coiffage.

Il est nécessaire de posséder le CAP Coiffure et de justifier de deux ans d'expérience professionnelle.

### PUBLIC CONCERNE

- Titulaires du CAP Coiffure

### CONDITIONS D'ADMISSION

- Dossier de candidature
- Diplôme du CAP Coiffure
- Entretien individuel

### PROGRAMME

- **Enseignement scientifique appliqué**
  - ☑ **Physique et chimie appliqué** : constitution et réaction de composés organiques
  - ☑ **Biologie humaine appliquée** : notion de biologie cellulaire
- **Technologies et méthodes**
  - ☑ **Diagnostic - conseil**
  - ☑ **Hygiène et soins capillaires** : les produits, techniques appareils et matériels
  - ☑ **Coupe** : outils, techniques
  - ☑ **Mise en forme temporaire** : principe, techniques, appareils et matériels, produits de mise en forme
  - ☑ **Mise en forme durable** : principe et produits utilisés, techniques, appareils et matériels, réglementation
  - ☑ **Coloration** : principe et produits utilisés, techniques, appareils et matériels, réglementation
  - ☑ **Coiffage** matériels, postiches, produits coiffants, de modelage, de finition
  - ☑ **Entretien su système pilo-facial** : matériel, produits de rasage et d'après - rasage
- **Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité**
  - ☑ **Ergonomie, hygiène et sécurité** : activité de travail, amélioration des conditions de travail, prévention des risques professionnels
  - ☑ **Installation et aménagement des locaux** : équipement généraux des locaux, mobiliers et matériels, aménagement des locaux
  - ☑ **Règlementation professionnelle** : produits, prix, publicité, exercice de la profession
- **Gestion de l'entreprise**
  - ☑ **Création et rachat d'un salon ou l'exploitation d'un salon existant**

## BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE

- Le pilotage de l'entreprise** : le suivi des coûts et des prix
  - Les opérations comptables et administratives courantes** : la tenue de la comptabilité
  - La gestion et le management du personnel** : le recrutement du personnel, la formation
  - La vente conseil** : les étapes de la vente, les outils d'aide à la vente
- **Arts appliqués à la profession** :
- Histoire de la coiffure** : définition de la ligne, de la silhouette, des formes, des volumes
  - Mise en valeur des produits et services** : les supports de communication visuelle et publicitaire, personnalisation des différents espaces d'un salon
  - Recherches esthétiques** : définition de la demande, réalisation de recherches et de projets.
- **Français et ouverture sur le monde** : l'enseignement du français a pour but de développer les compétences en langue française et en expression orale et écrite.

### CALENDRIER

- Début de la formation Septembre 2014
- Fin de la formation : Juin 2016
- Examen : Juin 2016

### REGLEMENT D'EXAMEN

EPREUVES	FORME	DUREE
<b>E1. U10 Création, couleur, coupe, coiffage</b>	Pratique	2 heures 30
<b>E2. U20 Modification durable de la forme</b>	Pratique	2 heures
<b>E3. Epreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat</b> E30A coiffure événementielle E30B coupe homme et entretien du système pilo-facial	pratique Pratique	1 heure 1 heure
<b>E4. Gestion de l'entreprise</b> U41 Vente – conseil U42 Management et gestion d'un salon	Orale Ecrité	10 mn 3 heures
<b>E5. Sciences – Technologie et arts appliqués</b> U51 Sciences et technologie U52 Arts appliqués à la profession	Ecrité Ecrité	3 heures 2 heures
<b>E6. U60 Expression française et ouverture sur le monde</b>	Ecrité	3 heures
<b>Epreuve facultative (1) langue vivante</b>	Orale	15 mn*

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne en vue de l'obtention du diplôme

\* Epreuve précédée d'un temps égal de préparation

### APRES LA FORMATION

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure peut exercer ses activités dans les salons de coiffure en tant que coiffeur qualifié, responsable technique, manager de salon, gérant technique de salon. Il peut aussi créer son propre salon.